

RENDRE LE BASSIN VERSANT MAÎTRISÉ, ENRICHIR LES ESPÈCES ET LE PAYSAGE

BASSIN VERSANT	Problème à traiter (1)	Objectif spécifique visé (2)	Mesure opérationnelle pour atteindre (3)				Précisions, sur/ e; secteur, conception (4)			Faisabilité des mesures (5)		Délais (6)		Identification des impacts majeurs des	Maîtrise d'ouvrage pressentie (8)	Commentaires (9)	
							N°masses; d'eau (41)	Précisions (X unités de quantification)	Estimation de coût (43)	Technique (51)	Financière (52)	Réalisation av 2012 (61)	Réponse du milieu av 2015 (62)				
SUD OUEST LEMANIQUE			Mesure actée aujourd'hui (31)		Mesure complémentaire à mettre												
			Mesure (311)	Code mesure (312)	Mesure (321)	Code mesure (322)											
OBJECTIFS DCE	Atteinte du bon état écologique	5B-Pollution domestiques et industrielles (hors toxiques : N, P, MO, MES, ...)	Limiter les pollutions en agissant sur la collecte et les réseaux	Réaliser les extensions et raccordements prévus par les schémas directeurs d'assainissement	5B11			550;551		E	oui	oui	oui	oui	restitution des eaux, rejet au lac Léman	Collectivité	contrat rivière
	Atteinte du bon état écologique	5B-Pollution domestiques et industrielles (hors toxiques : N, P, MO, MES, ...)	Promotion et maîtrise réfléchie de l'assainissement autonome	Mise en conformité, amélioration, contrôle et encadrement des dispositifs d'assainissement autonome	5B32			550;551		B	oui	oui	oui	oui		Collectivité	
	Atteinte du bon état écologique	2A-Eau et Aménagement	Développer une culture commune entre acteurs de l'eau et acteurs de l'aménagement	Expliquer les services rendus et les fonctionnalités des milieux aquatiques de façon compréhensible et opérationnelle pour les acteurs de l'aménagement	2A02			550;551		A	oui	oui	oui	non			action communication contrat de rivière : toutes Zones humides y compris Zones Natura 2000
	Atteinte du bon état écologique	2A-Eau et Aménagement	Affirmer explicitement le statut de "document de référence" des outils de gestion de l'eau pour ceux de l'aménagement	Faire prendre en compte le contenu du SDAGE, mais surtout des SAGE et contrats de rivières (lacs, baies, nappes...) par les SCOT, PLU, pays, projets d'agglomération, DTA	2A07			550;551		A	oui	oui	oui	incertaine		convergence collectivité Etat et autre...	
	Atteinte du bon état écologique	2A-Eau et Aménagement	Prévoir explicitement la participation / consultation des acteurs de l'eau à l'élaboration des démarches d'aménagement du territoire	Prévoir la consultation des CLE, Comités de rivières (lacs, baies, nappes, ...) pour tous les projets d'aménagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'eau dans leur territoire.				550;551		A	oui	oui	oui	oui		convergence collectivité Etat et autre...	
	Atteinte du bon état écologique	2A-Eau et Aménagement	Avoir des outils concrets pour mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les démarches	Développer des démarches de maîtrise foncière				550;552		F	oui	difficile				Collectivité	notamment zones humides, bords de cours d'eau
	Atteinte du bon état écologique	3A-Gestion quantitative	Prolonger les efforts d'économie d'eau	Sensibiliser et responsabiliser les usagers (agricoles, industriels, domestiques, ...) à la lutte contre le gaspillage	3A05			550;551		A	oui	oui	oui	non		Collectivité	communication du contrat rivière
	Atteinte du bon état écologique	3A-Gestion quantitative	Prolonger les efforts d'économie d'eau	Améliorer les dispositifs et techniques d'économie d'eau (optimisation des matériels)	3A06			550;551		D	oui	oui	oui	oui		Collectivité	observatoire contrat rivière - producteurs d'eau
	Atteinte du bon état écologique	3A-Gestion quantitative	Assurer le bon fonctionnement du milieu et la satisfaction des usages par la mise en œuvre de règles de partage de la ressource	Améliorer l'organisation des acteurs de l'eau	3A09			550;551		A	oui	oui	oui	oui		Collectivité	création observatoire de la ressource en eau
	Atteinte du bon état écologique	3A-Gestion quantitative	Assurer le bon fonctionnement du milieu et la satisfaction des usages par la mise en œuvre de règles de partage de la ressource	Définir des objectifs de quantité (seuils d'alerte, objectifs d'étiage, niveaux de crise, ...)				550;551		B	oui	oui	oui	non		Collectivité	définir un débit biologique / producteurs d'eau
	Atteinte du bon état écologique	3A-Gestion quantitative	Poursuivre les progrès en terme de connaissance de la ressource et des prélèvements pour mieux déterminer la disponibilité en eau	Recherche d'une ressource de substitution pour l'AEP				550;551			oui	oui	oui	oui		Collectivité	par exemple prendre l'eau au Léman
	Atteinte du bon état écologique	3D-Zones humides	Appliquer le principe de solidarité amont/aval	Conservier, restaurer les zones humides de l'amont pour lutter contre les crues de l'aval	3D13			550;551		D	oui	oui	difficile			Collectivité	10-15 marais
	Atteinte du bon état écologique	3D-Zones humides	Mieux encadrer la préservation et la gestion des zones humides	Mettre en place une gestion concertée et durable des zones humides à l'échelle du BV	3D16			550;551		B	oui	oui	oui	oui			une quinzaine de ZH hors N2000
	Atteinte du bon état écologique	3C-Restauration physique	Préserver ou restaurer la continuité biologique amont/aval (faune et flore)	Rendre franchissable ou améliorer la franchissabilité des ouvrages existants à la montaison	3C11			550;551		B	oui	oui	oui	oui		Collectivité	zones de frayères pour la truite lacustre

	Atteinte du bon état écologique	5A-Pollutions toxiques (hors pesticides)	Acquérir des connaissances sur les sources de pollution	Faire un état des lieux des usages par substances	5A04	Faire un état des lieux des usages par substances	5A04	550:551				oui	oui	oui			collectivités, industriels	pluvial, industrie
	Respect des objectifs des		directive ERU															
	Respect des objectifs des "zones protégées"		Natura 2000															N2000 : Marais de Pérignier, Tourbière des Moises, prairies de Marival
	Respect des objectifs des "zones"		directive eaux de baignade															
	Non dégradation des milieux	préservé la vie piscicole	Protéger les peuplements piscicoles et les autres espèces aquatiques	Utiliser les outils réglementaires de protection des peuplements piscicoles et autres espèces aquatiques	6B01			550:551										infrastructure : désenclavement du Chablais
	Non dégradation des milieux	développement de l'urbanisation	maitrise de l'aménagement du territoire					550:552										
OBJECTIFS SDAGE	Zones humides		nombreuses zones humides à préserver					550:553	env 150 ha									notamment pour le soutien d'étiage
	Inondations		identifier le document concerné	mesures qui peuvent avoir un impact + ou sur le bon état														
	Actions de gestion sur l'ensemble du bassin versant		Mettre en place une gestion concertée	Contrat de rivière en cours														signature 19 janvier 2006

